



Flash Caf gestion

L'INFO DE LA CAF POUR LES PARTENAIRES GESTIONNAIRES

Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE)
Actualisation du tarif unique.

Nouveau barème national de participation financière des familles

Actualisation du « tarif unique » dans le cadre du nouveau barème national de participation financière des familles pour l'accueil en EAJE

Le barème des participations financières familiales pour l'accueil en Eaje est fondé sur les revenus des familles avec des montants mensuels « plancher » et « plafond » – déterminés par la Caisse nationale des allocations familiales – qui en fixent le cadre.

C'est la raison pour laquelle lors de chaque actualisation annuelle (début janvier), les montants nécessaires au calcul des participations familiales pour l'exercice sont communiqués aux gestionnaires et responsables d'EAJE. Pour l'année 2019, dans la perspective de la mise en œuvre d'un nouveau barème, les « plancher » et « plafond » n'ont pas été actualisés en janvier 2019. Le nouveau barème sera mis en place dès le 1er septembre 2019 et réactualisé chaque année.

La structure d'accueil vous transmettra les nouveaux tarifs horaires individuellement.